

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle du Bois de Lempre, commune de Champagnac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Gilles RIOS

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

## **20231207028DE**

### **VALIDATION DES TARIFS DU PORTAGE DE REPAS 2024**

Monsieur le Président rappelle que le prix actuel d'un repas à domicile est facturé 8 € à un bénéficiaire pour l'année 2023. Cette facturation comprend la fourniture du plateau repas ainsi que la livraison à domicile.

Compte tenu de l'augmentation des charges pour la Communauté de communes à savoir :

- forte augmentation du prix du carburant,
- hausse du coût du prix du repas dans le cadre du nouveau marché (5,79€ HT contre 5.93€ HT pour le nouveau marché)
- augmentation des prix de la main d'œuvre pour l'entretien des véhicules de services
- l'augmentation des charges salariales des agents affectés à ce service,

Le coût pour Sumène Artense communauté augmente de façon significative, pour autant le nombre d'usagers de ce service est également en forte hausse.

Il est proposé au Conseil de maintenir le prix du repas à 8 € pour l'année 2024 afin de poursuivre l'engagement de Sumène Artense communauté en matière d'action sociale.

Le Conseil a été en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Valider le tarif de 8€ pour le prix du repas du service de portage de repas pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

RF  
AURELAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/12/2023  
06-241501055-2023120708DE-DE

Fait à CHAMPAGNAC SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président**  
**Marc MAISONNEUVE**

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

18 DEC. 2023  
18 DEC. 2023

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 18/12/2023  
04-241501055-20231207028DE-DE